

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 10 mars 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-20**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 10 mars 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 28 février 2025.

Point de l'ordre du jour :

5.1. Propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 27 février 2025 - pédagogie

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 27 février 2025,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 27 février 2025 concernant la pédagogie.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation des propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire, conformément aux avis et pièces joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 33
Membres présents : 29	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 4	Votes exprimés : 33
Total des membres présents et représentés : 33	Majorité requise : 17
	Pour : 33
	Contre : 0

Pièces jointes :

- avis et pièces de la commission de la formation et de la vie universitaire du 27 février 2025.

Fait à Tours,

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 27 février 2025**AVIS n°CFVU/2025-003**

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 27 février 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le 14 février 2025.

Point de l'ordre du jour :**2. Pédagogie**

2.1. École polytechnique de l'université de Tours (EPU)

2.1.1. Demande d'ouverture en apprentissage du diplôme d'ingénieur en électronique et génie électrique

.....

Vu le code de l'éducation notamment l'article L. 712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

2.1.1 Demande d'ouverture en apprentissage du diplôme d'ingénieur en électronique et génie électrique**Exposé de l'avis :**

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la demande d'ouverture en apprentissage du diplôme d'ingénieur en électronique et génie électrique pour la rentrée universitaire 2025/2026.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable demande d'ouverture en apprentissage du diplôme d'ingénieur en électronique et génie électrique pour la rentrée universitaire 2025/2026.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 40
Nombre de membres en exercice : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 24
Abstention : 0
Votes Exprimés : 24
Pour : 24
Contre : 0

Pièces jointes :

- Lettre d'intention concernant le titre d'ingénieur diplômé
- Courrier de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle

Fait à Tours, le 28 février 2025,

Le Président du Conseil
Académique

Daniel ALQUIER

- LETTRE D'INTENTION -

concernant le titre d'ingénieur diplômé

- Demande d'ouverture d'une nouvelle école, spécialité, voie ou site
- Changements entraînant une modification de l'arrêté interministériel

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE :

- Référentiel R&O 2024, disponible sur le site Internet de la Commission des titres d'ingénieur

Les lettres d'intention mises en place en 2012, permettent de statuer sur la recevabilité des demandes et de planifier les campagnes d'audit.

Ces demandes concernent l'ouverture d'une nouvelle école, spécialité, voie ou l'ouverture d'un nouveau site. Elles s'appliquent également dans le cas d'un changement de statuts, fusion, réorganisation, modification importante de formations entraînant une modification de l'arrêté interministériel.

La campagne des lettres d'intention est lancée par le greffe au printemps de l'année N. La CTI et le greffe font une analyse de ces lettres et le tableau final de décision est validé en séance plénière de novembre de l'année N pour inscrire les demandes acceptées dans le calendrier d'audit de l'année N+2.

LA LETTRE D'INTENTION SELON LE FORMAT CI-DESSOUS EST A TRANSMETTRE PAR VOIE ELECTRONIQUE POUR LE 1er JUIN 2024 AU PLUS TARD A L'ADRESSE : greffe-cti@education.gouv.fr

PAGE DE GARDE DE LA LETTRE D'INTENTION

ECOLE CONCERNEE	
Nom officiel complet de l'école	Ecole Polytechnique de l'Université de Tours
Sigle DGESIP/CTI	
Nom de marque (le cas échéant)	POLYTECH TOURS
Etablissement (le cas échéant)	Université de Tours
Académie	Orléans-Tours
Nom du Directeur / Directrice	Patrick Martineau
mail	directeur.polytech@univ-tours.fr
téléphone	02 47 36 14 14
Nom de la personne responsable de l'élaboration de la Lettre d'intention si différente	Dominique CERTON
mail	dominique.certon@univ-tours.fr
téléphone	

OBJET DE LA DEMANDE					
Intitulé du diplôme d'ingénieur concerné*	Voie FISE : statut étudiant, FISA : par apprentissage FC : formation continue	Site(s)	Partenariat(s) ou convention dans le cas d'un CFA externe (le cas échéant)	Date d'ouverture souhaitée	Inscription dans Parcoursup OUI/NON
Electronique et Génie Electrique	FISA	https://polytech.univ-tours.fr/versions-francaise/navigation/cycl	CFAI Centre Val de Loire	01/09/2026	NON

		e- ingenieur/el ectronique- et-genie- electrique			
--	--	--	--	--	--

Multiplier les lignes autant de fois que nécessaire

*L'intitulé de diplôme doit être constitué d'au plus deux libellés pris dans la liste de la [délibération 2023/11-01](#) de la CTI.

CONTENU ATTENDU DE LA LETTRE D'INTENTION

Les rubriques ci-dessous sont à compléter sur un **maximum total de 5 pages**.

Rubriques à compléter :

Quelles instances, et à quelles dates, ont entériné le projet déposé ?

Présenté au Conseil de Polytech Tours le 17 juin 2024. (Cette étape a été planifiée avant la réception de la lettre du greffe de la CTI indiquant une échéance au 3/06/2024. Merci de ne pas tenir rigueur du décalage.)

Le contexte et les objectifs de la formation, le recrutement, les parcours prévus, l'adossement à la recherche, la formation à l'innovation et l'entrepreneuriat et l'ancrage avec l'entreprise.

Contexte et Besoins

Selon la Fédération des Entreprises de l'Electricité, de l'Électronique et de la Communication (**FIEEC**), les activités liées à l'électricité et à l'électronique sont très dynamiques et font de la France un acteur de premier choix à l'échelle européenne, notamment dans la gestion de la transition énergétique. L'ensemble de ces activités s'étend sur 5 principaux domaines : l'énergie électrique (production, distribution, gestion, mobilité), les composants électroniques (conception et fabrication), les biens de consommation (appareils électroménagers, électronique grand public), les technologies médicales (dispositifs médicaux) et les services (études et réalisations électroniques sur demande multi-applications avec un fort développement pour les systèmes connectés).

L'industrie de l'Electronique et du Génie Electrique doit, aujourd'hui, faire face à trois défis majeurs : 1) renforcer sa souveraineté nationale que ce soit sur le volet énergie ou celui de la fabrication des composants/circuits/systèmes, 2) répondre au défi du changement climatique et 3) faire face à une perte des jeunes talents. C'est dans ce contexte que s'inscrit la demande de création d'une formation par apprentissage en Électronique et Génie Électrique, au sein de Polytech Tours. Comme de nombreuses écoles, Polytech Tours a vu baisser, de façon significative, les effectifs étudiants intéressés par ce secteur d'activités, préférant pour certains d'autres domaines et pour d'autres, celui de rejoindre les filières par apprentissage. Cette appétence pour la voie de l'apprentissage s'est renforcée, depuis la création des formations BUT. Par ailleurs, Polytech Tours fait régulièrement face à des sollicitations d'industriels, que ce soit pour des stages, des contrats de professionnalisation, des projets, auxquelles il est parfois difficile de répondre en raison de cette baisse des effectifs. A titre indicatif, la formation actuelle Électronique et Génie Électrique de Polytech Tours a, chaque année depuis 4 ans, environ 30% des étudiants qui finalisent leur cinquième année par un contrat de professionnalisation.

Les objectifs de la formation

La formation par voie de l'apprentissage que nous souhaitons mettre en place, en Électronique et Génie Électrique, est avant tout généraliste, elle a pour **objectif de former des ingénieurs capables d'appréhender toute la chaîne de valeur d'un système électrique ou électronique**, qu'il soit de faible ou de forte puissance. **Les domaines de compétences visés** s'articulent autour de deux axes principaux : **l'énergie électrique** (production, durabilité de l'énergie, conversion et stockage) et **les systèmes électroniques embarqués** (architectures hardwares, composants, programmation de systèmes numériques et faible consommation). La formation sera organisée en 4 grands pôles pédagogiques : l'énergie électrique, électronique et technologie des composants, les systèmes numériques et enfin, un pôle Sciences Humaines, Juridiques et Sociales. La formation Électronique et Energie a pour ambition de former des ingénieurs capables de faire fructifier leurs connaissances, de s'inscrire dans la durée et de

répondre aux enjeux d'une entreprise, économiques, sociétaux et environnementaux. Les futurs ingénieurs formés devront être capables de changer les paradigmes dans lesquels l'industrie de l'électronique et de l'énergie électrique s'est inscrite durant ces 20 dernières années, notamment sur le volet cycle de vie des produits fabriqués et recyclabilité des systèmes mis en œuvre. Cela passe par des compétences et connaissances amont qui leur permettront d'optimiser le choix de certaines filières technologiques (type de matériau, lieu de fabrication, durabilité, etc.).

Le recrutement

Les viviers de recrutement seront de deux niveaux.

Le niveau L2, avec des étudiants issus de classe préparatoire classique ou universitaire et des étudiants issus du cycle Préparatoire des Écoles d'Ingénieurs Polytech (PEIP). Des étudiants de niveau BTS, ayant suivi une année de classe préparatoire ATS, pourront aussi prétendre à intégrer la formation.

Les étudiants de niveau L3, ayant suivi une formation BUT (principalement en apprentissage), constituent le second vivier de recrutement.

Les parcours

Il n'est pas prévu de parcours, néanmoins, nous proposerons en année 4, semestre 8 et année 5, semestre 9, une Unité d'enseignement au choix (de 60 heures environ) qui permettra aux étudiants de renforcer l'un des deux domaines de compétence visé. Les étudiants pourront ainsi renforcer leurs connaissances sur le volet Électronique et Systèmes de l'Énergie Électrique ou sur le volet Systèmes Électroniques Embarqués.

Adossement à la recherche

La formation sera assurée en partie par des enseignants-chercheurs membre du laboratoire GREMAN (Groupe de Recherche sur les Matériaux, Microélectronique, Acoustique et Nanotechnologies), dont une partie des activités est conduite sur le site de STMicroelectronics, Tours. A travers, les activités du GREMAN, les étudiants pourront accéder à certains équipements de caractérisation de composants électroniques de puissance, voire à des équipements de fabrication (salle blanche) de composants et enfin, à des moyens avancés de fabrication de cartes électroniques. Le GREMAN s'appuie sur la plateforme technologique du CERTEM (Centre d'Études et de Recherche Technologiques de la Microélectronique) qui dispose d'une chaîne complète de prototypage électronique. Par ailleurs, en année 5, certaines des options (modules de 30 heures) que peuvent choisir les étudiants seront directement issues des activités de recherche développées par le GREMAN. Ces options sont, en partie, assurées par des enseignants de l'école mais aussi et surtout par des ingénieurs partenaires du GREMAN. Ces options peuvent être une des voies possibles pour permettre à certains étudiants de prolonger leur formation par la voie doctorale.

La formation à l'innovation

L'innovation fait partie des mots clés de la formation, et c'est essentiellement à travers les projets, menés en 3ème et 4ème année, qu'elle sera pratiquée. Les projets proposés pourront aussi bien être issus de problématiques recherche que de problématiques industrielles, issues de nos partenariats. Enfin, en année 5, les étudiants ont un module d'enseignement, de l'ordre 20 heures, dédié à l'innovation. Ce module traite des aspects management de l'innovation mais aussi de la mise en œuvre de l'innovation au sein des entreprises. A cela s'ajoute un module de cours (8 heures en 5A) dédié à la recherche « bibliographique » devant inciter les étudiants à définir ou construire des solutions innovantes en s'appuyant sur la littérature scientifique.

L'entrepreneuriat et l'ancrage avec l'entreprise

A travers les enseignements de SHEJS les étudiants seront formés à l'entrepreneuriat, par ailleurs s'agissant d'une filière de formation par voie de m'apprentissage, l'entrepreneuriat fait nativement parti de la formation des futurs élèves ingénieur. L'ancrage industriel sur lequel s'appuie la formation regroupe plusieurs classes d'entreprises, très petites, Petites et Moyennes et enfin, Grandes Entreprises. Les opportunités dont bénéficiera la formation offrent un champ ouvert pour les étudiants, avec notamment sur le plan local, des sociétés comme STMicroélectronique (microélectronique – composants), EDF et plusieurs de ses sous-traitants (Energie Électrique), la PME VERMON (systèmes électroniques intégrés), la PME VLAD (systèmes pour le stockage de l'énergie électrique), la société AVIDSEN (systèmes électroniques embarqués),...Enfin, à cela s'ajoute la présence sur le site de Tours du pôle de compétitivité S2E2, spécialisé dans la gestion de l'énergie.

Les moyens dédiés à cette formation/site. Dans le cas d'une formation, la politique sociale et l'accompagnement des élèves-ingénieurs. S'il s'agit d'un nouveau site, la gouvernance, l'équipe académique prévue sur place, les locaux et les équipements pédagogiques, les liens avec les autres sites de l'école.

Moyens dédiés : Polytech Tours est organisé par départements de spécialité (informatique, Mécanique, Électronique et Aménagement – Environnement) qui organise et anime la vie des équipes pédagogiques. Le département support « Formations par Alternance » apporte l'expertise sur la gestion de l'apprentissage, des contrats de professionnalisation et de la VAE. C'est donc naturellement que nous organiserons cette nouvelle voie d'accès au diplôme d'ingénieur en électronique et génie électrique comme les autres voies en apprentissage, profitant des ressources humaines dédiées (scolarité, relation entreprises et assistant ingénieur) et des moyens spécifiques issus des reversements du CFAI Centre Val de Loire.

Politique sociale : Polytech Tours développe une politique d'ouverture sociale volontariste, en particulier en étant tête de pont des cordées de la réussite mais plus globalement, pour tous les niveaux. L'ouverture progressive, de plus en plus large, des voies en apprentissage est l'un des axes de développement de cette politique sociale.

Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique sera formée d'une dizaine d'enseignants, couvrant l'ensemble des champs disciplinaires nécessaires pour adresser les objectifs de la formation. Cela comprend des compétences en Energie Électrique, Électronique, matériaux composants et microélectronique et enfin, sur les systèmes numériques et en particulier sur le volet programmation de composants. Ces enseignants sont regroupés dans le département Electronique et l'équipe pédagogique sera complétée par des collègues d'autres départements en fonctions des besoins.

Une description des besoins -voire soutiens- du monde socio-économique.

A ce stade du projet, nous n'avons pas encore les données chiffrées issues des partenaires directs de Polytech Tours. Nous avons lancé une enquête auprès de l'ensemble de nos partenaires ainsi qu'auprès des entreprises membres du pôle S2E2, et visons d'avoir un retour complet pour septembre 2024. A titre d'informations le pôle S2E2 adresse de nombreuses entreprises réparties sur tout la région grand-ouest.

Néanmoins, de nombreuses études récentes issues d'organismes publics permettent d'identifier clairement les besoins actuels en ingénieurs pour les secteurs de l'électronique et du génie électrique. Une enquête récente, menée auprès d'organismes fédérateurs de l'industrie de l'électronique et du Génie électriques ([FIEEC](#), [GIMELEC](#), [l'UFE](#),...), publiée dans un communiqué de presse du [29 Septembre 2020](#), a permis de recenser 600.000 emplois pérennes pour ce secteur d'activité, avec des perspectives de création de 200.000 emplois supplémentaires d'ici 2030. L'état Français a, par ailleurs, clairement annoncé son soutien au **développement de l'Emploi et des compétences de la filière électrique** à travers 4 grands secteurs économiques : les systèmes électriques, le bâtiment, l'industrie et les infrastructures pour villes et mobilité. Pour la **filière électronique**, la France a aussi marqué son engagement dans ce

secteur économique, par la signature (le 4 Mars 2021) d'un Contrat Stratégique de Filière (CSF) pour [l'Industrie Electronique](#), avec des enjeux extrêmement forts autour, entre autres, des **technologies du semi-conducteur**, des **systèmes électroniques embarqués autonomes** (capteurs intelligents) et de la **production électronique**. A titre indicatif, la filière des « Systèmes Électroniques Embarqués » compte 76.000 entreprises en France, dont 25 % des emplois (400.000 au total) concerne des sociétés de service et 75% des sociétés industrielles. Le projet [NANO2022](#) avec 1,1 Md€ d'aide publique ([projet Important d'Intérêt Européen](#)) est clairement la marque d'une volonté de renforcer et accroître la compétitivité, et de fait l'emploi, de la filière Électronique et Génie Électrique en Europe.

A ces données récentes, il faut ajouter les objectifs de France 2030 fixés par le gouvernement, où deux concernent directement les secteurs d'intérêt de la formation : **décarboner l'industrie et produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides**. Pour la décarbonation de l'industrie, l'électronique est un des 6 leviers identifiés pour atteindre les objectifs fixés. Par ailleurs, les premiers retours des AMI-CMA diagnostics permettent d'apporter des données récentes sur les besoins. En particulier le projet COMED (<https://www.info.gouv.fr/organisation/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi/cma-liste-des-diagnostics-de-formation>) positionne le métier de chargé d'affaires et celui d'ingénieur génie électrique en position 2 et 4 respectivement parmi 16 métiers identifiés comme en tension. Cette même étude montre que les métiers du génie électrique couvrent à eux seuls 16 % des besoins en emplois pour répondre aux objectifs de la décarbonation. Enfin, une étude menée par le cabinet de recrutement Khonexio, publiée sur LinkedIn

(<https://www.linkedin.com/company/khonexio/?originalSubdomain=fr>) confirme ces données, elle fait état, sur l'année 2023, d'une augmentation des salaires de 4% des ingénieurs en électronique de puissance et en électronique analogique, directement liée au manque de jeunes candidats pour les emplois publiés.

Un éventuel partenaire de la formation. Dans le cas d'une formation par apprentissage, indiquer le CFA.

Le CFA partenaire dans le cadre des voies en apprentissage à Polytech Tours est le CFAI Centre Val de Loire- ITII. Patrick Bourrelier, président du CFAI Centre Val de Loire a confirmé l'intérêt de la branche pour un tel projet. Le courrier d'appui est en cours de rédaction.

Le positionnement de la formation dans la politique de site en explicitant les synergies existantes/prévues avec les autres acteurs locaux.

Si la formation est amenée à cohabiter localement avec des formations d'ingénieurs du même domaine, une analyse réalisée avec les acteurs locaux et permettant d'assurer l'insertion harmonieuse de la nouvelle formation dans l'écosystème existant doit être présentée ci-dessous.

La formation par apprentissage proposée viendra rejoindre deux autres formations par apprentissage de Polytech Tours, l'une dédiée aux systèmes informatiques intelligents embarqués et l'autre est une filière mécanique et matériaux. Une spécialité en Électronique et Génie Électrique s'inscrit donc dans la complémentarité de l'existant sur Polytech Tours. Par ailleurs, cette spécialité sera adossée au département Électronique et Energie, qui forme des étudiants avec la spécialité Électronique et Génie Électrique. Il s'agira donc du même diplôme auxquels les étudiants pourront accéder soit par la voie de l'apprentissage, soit par la voie de la formation initiale.

Par ailleurs, cette formation établira des liens étroits avec le BUT Génie Électrique et Informatique Industrielle de l'IUT de Tours. A ce jour, plus de 90% des élèves de cette formation sont inscrits sous-statut d'apprentis.



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante
Sous-direction de la stratégie et de la qualité des formations
Département qualité et reconnaissance des diplômes
n° DGESIP-D2024-003015

Affaire suivie par :
Marie-Ange DRANCOURT
Sébastien LOBLAU
Thierry TRAN

Tél : 01 55 55 67 25
01 55 55 75 06
01 55 55 82 92

Mél : greffe-cti@education.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris SP 05

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

Paris, le **02 MAI 2024**

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche

à

Mesdames et Messieurs les présidents d'université
Mesdames et Messieurs les présidents,
administrateurs généraux, directeurs généraux et
directeurs des établissements d'enseignement
supérieur accrédités à délivrer un titre d'ingénieur
diplômé

S/c de Mesdames et Messieurs les recteurs de
région académique, chanceliers des universités

S/c de Mesdames et Messieurs les recteurs délégués
pour l'enseignement supérieur, la recherche et
l'innovation

Objet : projets de nouvelles formations/voies d'ingénieur et/ou site(s) de formation des écoles et/ou de nouveaux diplômes visant à conférer le grade universitaire de licence, envisagés pour la rentrée universitaire 2026

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et la commission des titres d'ingénieur (CTI) vous invitent à communiquer les projets de nouvelles formations de vos établissements, sous forme d'un courrier dit « lettre d'intention », afin de préparer au mieux la programmation des audits. La lettre d'intention a pour objectif de recenser vos projets qui peuvent porter sur des formations, voies de formation, nouveaux sites pour les formations d'ingénieurs ainsi que des diplômes de Bachelor visant à conférer le grade universitaire de licence.

.../...

Dans ce cadre, les établissements souhaitant, pour la rentrée 2026, obtenir une accréditation pour une nouvelle formation d'ingénieur et/ou une nouvelle voie d'accès à une formation existante et/ou une implantation sur un nouveau site et/ou une modification majeure de ses cursus de formation d'ingénieurs, ou demandant l'obtention du grade de licence pour une formation post-bac, devront informer la DGESIP de leur projet en adressant une lettre d'intention au département qualité et reconnaissance des diplômes, pour **le 3 juin 2024 au plus tard**, exclusivement sous format numérique, à l'adresse suivante : greffe-cti@education.gouv.fr. Il vous est demandé de déposer vos projets sous format Word et sous format pdf.

Les établissements engagés dans des projets retenus verront leurs formations inscrites dans le calendrier de la programmation 2025-2026 de la CTI, afin qu'ils puissent connaître au plus tôt le résultat de l'évaluation et disposer du temps nécessaire pour organiser la promotion de la nouvelle formation et le recrutement des élèves ainsi que, le cas échéant, l'inscription sur la plateforme Parcoursup.

Cette démarche constitue un préalable indispensable à tous nouveaux projets, y compris si l'établissement est concerné par un renouvellement d'accréditation périodique ou hors périodique à compter de la rentrée 2026.

Afin d'éclairer les échanges entre la DGESIP et la CTI et leur permettre de traiter équitablement chaque demande présentée par vos établissements, la lettre d'intention précisera les éléments qui sont listés dans les guides joints au présent courrier, qui sont également téléchargeables sur le site internet de la CTI aux adresses suivantes : pour les ingénieurs <https://www.cti-commission.fr/fonds-documentaire> et pour les bachelors <https://www.cti-commission.fr/documents-de-reference/criteres-et-procedures-bachelor>. La lettre d'intention ne devra pas dépasser cinq pages.

Dans le cas de demandes conjointes entre plusieurs établissements ainsi que de formations en partenariat qui seraient amenées à évoluer, vous joindrez un courrier commun exprimant l'accord des partenaires portant sur la demande formulée.

Dans le cas de demandes émanant de composantes internes à un EPSCP, la lettre d'intention sera signée par le président de l'université ou le représentant de l'établissement ayant la personnalité morale et juridique.

Afin de rationaliser les demandes et organiser le calendrier de travail de la CTI de manière optimale, vous êtes appelés à ne pas présenter de projets dans un délai d'un an, en amont ou en aval, d'une évaluation périodique ou hors périodique prévue de la commission. Le cas échéant, les établissements seront invités à différer leur projet.

J'attire votre attention sur la nécessaire qualité des éléments contenus dans votre lettre d'intention afin d'éclairer l'étude de vos demandes et sur le respect de l'échéance afin de permettre d'organiser l'instruction des demandes dans les meilleures conditions.

Le comité de recevabilité des lettres d'intention, composé de membres de la CTI et de représentants de la DGESIP, se réunira pour examiner les demandes **au cours du dernier trimestre de l'année civile 2024**. A l'issue de cette réunion, vous serez informés de ses décisions et la CTI établira sa programmation pour l'année 2025-2026, qu'elle rendra publique à l'occasion du colloque annuel 2025.

Enfin, je vous informe que cette procédure telle que vous la connaissiez jusqu'à maintenant va être modernisée dès la prochaine campagne de lettres d'intention en vue de la rentrée 2027. Les lettres d'intention seront dématérialisées dans une application, dont le nom est FRESQ (Formations Reconnues de l'Enseignement Supérieur de Qualité), mise en place par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. FRESQ va permettre d'automatiser un nombre important de procédures de gestion manuelles et chronophages et permettra le partage d'information sur les formations de l'enseignement supérieur entre vos établissements et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

La Cheffe du Département
qualité et reconnaissance des diplômes

DGESIP A1-5

Catherine MALINIE